Permis de conduire : comment demander un relevé d'information intégral (RII) ?

Vérifié le 22 mai 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le téléservice **Mes points permis** permet de **consulter** votre **relevé d'information intégral (RII)** si vous vous connectez au téléservice **via FranceConnect** :

Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée... (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R17121)

Vous pouvez aussi demander un RII auprès de votre préfecture, **sur place**, **par courrier** ou **par mail**.

La démarche **varie selon les préfectures** : avant de faire la démarche, **contactez** votre **préfecture** pour savoir comment vous devez faire la demande.

Cas général

Où s'adresser ?

Paris

Où s'adresser ?

Par courrier

Joignez à votre demande les documents suivants :

- Copie de votre pièce d'identité
- Copie de votre permis de conduire
- Enveloppe affranchie au tarif lettre recommandée avec AR libellée à votre nom, prénom et adresse

Le délai de réception du RII est variable.

Sur place

Préparez les documents suivants :

- Votre pièce d'identité
- Votre permis de conduire

Par mail

Joignez à votre demande les documents et informations suivants :

- Copie de votre pièce d'identité
- Copie de votre permis de conduire
- Adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir la réponse

Le délai de réception du RII est variable.

> **Attention**
>
> Toutes les préfectures ne proposent pas la communication du RII par mail.

Connaître les informations attestées par le relevé d'information intégral (RII)

Le RII contient **toutes les informations** liées à votre **permis de conduire** : nombre de **points** restant, **validité** du permis, **infractions** commises, **visites médicales** effectuées, **stages** de sensibilisation à la sécurité routière…

Depuis le 23 juin 2023, le RII comporte un code barre 2D-Doc (https://ants.gouv.fr/Les-solutions/2D-Doc) certifiant les informations contenues.

Le RII est communicable **uniquement au titulaire du permis et certaines autorités**. Par exemple, le juge dans le cadre d'un recours contre une décision de retrait de permis.

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

France Titres - Permis de conduire

En ligne

https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/ (https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/)

Formulaire de contact en ligne

Accès au formulaire de contact (https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/aide-et-contact)

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Textes de loi et références

Code de la route : articles L225-1 à L225-9
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159517)
Enregistrement et communication des informations relatives au permis de conduire
Code de la route : articles R225-1 à R225-6
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159566)
Enregistrement et communication des informations relatives au permis de conduire
Arrêté du 13 novembre 2023 autorisant la création d'un traitement automatisé dénommé « Mes Points Permis »
(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048443481)
Arrêté du 29 juin 1992 portant création du Système national des permis de conduire
(https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000541135/)

Services en ligne et formulaires

Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée… (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R17121)
Service en ligne
Demander ses certificats (inscription ou radiation) et sa carte consulaire
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R45780)
Service en ligne
Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R60964)
Service en ligne

Questions ? Réponses !

Comment connaître le solde de points de son permis de conduire ?
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F17970)

Permis de conduire : comment demander un relevé d'information intégral (RII) ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34791)
Qui a accès aux informations d'un permis de conduire (points, validité...) ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F11861)
Quelle est la durée de validité d'un permis de conduire ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31133)
Comment signaler une erreur sur votre permis de conduire ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F173)

Voir aussi

Inscription consulaire au registre des Français établis hors de France (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33307)

Service-Public.fr

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34791/aide-remarque)